



indemnité de jouissance du véhicule

Par **Oz**, le **15/02/2023** à **23:12**

Bonjour,

Mon ex-mari demande que je verse une indemnité de jouissance du véhicule. Peut-elle être minorée du fait que j'ai la garde principale des enfants ?

En contrepartie, puis-je demander remboursement des frais (cotisations d'assurance, révisions notamment) ?

Je vous remercie par avance.

Corddialement.

Par **Louxor_91**, le **16/02/2023** à **09:37**

Bonjour,

oui il le peut ! et vous aussi vous pouvez ! Le tout est de savoir ce qu'il peut se passer si vous refusez d'accéder chacun à la demande de l'autre ? Pour vous répondre il faudrait en savoir un peu plus sur le contexte de votre séparation même si je doute que ce genre d'indemnité existe bien pour un véhicule ?